

## GROS-CHASTANG

### Réunion du Conseil municipal mardi 29 septembre 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 29 septembre 2020 à 18 heures pour prendre les délibérations ci-dessous, délibérations prises à l'unanimité.

Absent excusé M. Bernard SIALVE (pouvoir donné à M. Jean Marc CHIRIER),

Monsieur le Maire ouvre la séance par une minute de recueillement en mémoire de Monsieur François VIROLE ancien résistant et porte-drapeau de nos cérémonies commémoratives décédé récemment.

#### 1) Délégation du Maire aux adjoints :

M. Jean Marc CHIRIER : Sécurité, Urbanisme, Correspondant défense ;

Mme Laurette PLAS : Etat civil, Population ;

M. Gérard MURAT : Travaux.

#### 2) Programme d'aménagements, sur plusieurs années, du parc de la Mairie :

- une aire de camping-car,
- l'agrandissement de la terrasse du multiple,
- le réaménagement du terrain de pétanque,
- les cheminements à travers le parc,
- l'intégration d'un parcours de santé,
- aire de jeux enfants,

Réunion publique au Foyer Rural Louis Fraysse le **mardi 3 novembre 2020 à 18 heures**.

Nous invitons pour information et avis tous les habitants de notre commune (reportée suite Covid 19):

#### 3) Subventions :

Pour l'aménagement du parc: 2 fois 20 000 € de Tulle Agglo et 2 fois 20 000 € du Département ; et 136 000€ de l'Etat sur le prévisionnel des travaux estimé à 310 000 €.

#### 4) Relais des Eaux Vives :

Une subvention de 20% est demandée au Département pour les travaux d'isolation thermique et phonique;

Par ailleurs notre gérant nous a fait part de la vente de son fonds de commerce.

#### 5) Convention de pâturages, ovins, bovins, équidés :

L'utilisation des terrains soumis au régime forestier de l' ONF nécessite une convention à titre gratuite et tripartite ( ONF, Commune, Propriétaires des animaux). D'autre part le périmètre des pacages devra être réduit en période de brame.

#### 6) Modification de bail concernant :

Mme Audrey RENAUD, M. David PLANQUE et M. Guillaume NARD.

#### 7) FDEE 19 : Fédération départementale de l'électricité et de l'énergie

Le conseil municipal a décidé de pérenniser le principe de fiscalité directe au financement de la FDEE ;

#### 8) Syndicat des eaux des deux vallées :

Compte rendu succinct de la réunion de mise en place du bureau :

Election de la présidente, de 4 vices présidents et de différentes commissions (M. BOURIN fait parti de la commission « Travaux »

..../...

Le Conseil municipal décide de transférer au syndicat les installations et l'immobilier de notre service des eaux et de conserver les actuelles valeurs financières sur le budget communal. Remarque : l'entretien de la fresque du château d'eau sera à la charge du Syndicat.

9) Modification du tableau des emplois :

Le Conseil municipal a accepté la nomination au grade de Maître ouvrier de M. Alain BEYNEL à compter du 1er octobre 2020, suite à l'avis favorable de la Commission administrative paritaire

10) Prime covid :

L'Agglo de Tulle a voté pour les personnels communautaires une prime égale à 330 € pour un temps complet aux agents ayant continué leur activité pendant la période de confinement. Le Conseil municipal décide d'appliquer ce principe.

- 11) Site de la zone humide du ruisseau des Firgues (derrière le Monument aux morts)

Appel à projet de l'Agence de l'eau Adour Garonne :

Il est décidé d'élaborer un dossier complet pour solliciter les subventions de l'Agence de l'eau , de la région et du département.

Avant cela, il est admis de signer une convention avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) pour élaborer le diagnostic de la zone et déterminer les actions.

- 12) Proposition de réglementation des boisements avec le Département de la Corrèze

Décision reportée pour étude de cette réglementation dans les détails.

## INFORMATIONS

Appartement du 1er étage de la Mairie :

Fin du bail au 15 novembre pour départ du locataire , remboursement de la caution après état des lieux.

Syndicat intercommunal de l'école maternelle de La Roche Canillac :

Le syndicat s'achève le 31 décembre 2020. Le Conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de la participation de notre commune à cette école compte tenu du nombre d'enfants de Gros-Chastang pouvant la fréquenter (pas d'inscription pour 2020/2021 et 2021/2022). Il est à remarquer toutefois que notre participation financière , supérieure à 10 000 €, est remboursée par Tulle agglo.

Téléthon 2020 : deux réunions ont eu lieu au cours desquelles il a été décidé de prévoir une randonnée autour de Gros-Chastang le vendredi 4 décembre à 15 h 30 ; par contre il n'y aura pas de repas . A suivre selon la situation sanitaire Covid 19 !!

Le Conseil municipal a accepté pour Gros-Chastang la demande de stationnement d'un salon de coiffure ambulante . ( jour à déterminer avec la coiffeuse).

En 2021 installation à Doumail d'un petit élevage de poules pondeuses, maraîchage et maison d'habitation suite à la vente de la grange de la famille Mazuel.

Covid 19 : des masques en tissus lavable sont à disposition à la Mairie de Gros-Chastang les mardis et jeudis de 11 h à 12 h (deux masques par personne).

Séance levée à 21 heures